



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 29 septembre 2021

OBJET :

DE-21-09-1-13) PROTOCOLE DE CLOTURE DU PROGRAMME
D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE DU TERRAIN DE L'ANCIENNE GARE DE
MARCHANDISES

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi vingt-neuf septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 16 septembre 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à Mme SÉGURET), M. PITAVY (pouvoir à Mme BOILOT), M. BOUKOBZA (pouvoir à M. LEBEAU).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210929-lmc1H8524H1-DE
Date de réception en Préfecture : 07/10/2021
Date de Publication : 07/10/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2000 approuvant le programme d'aménagement d'ensemble (PAE) du site de l'ancienne gare de marchandises et déterminant le programme des équipements publics à réaliser, leur délai maximum de réalisation, leur coût et la part mise à la charge de l'Aménageur.

Vu la convention conclue le 17 juillet 2000 avec la société Bouygues Immobilier relative à l'aménagement du terrain de l'ancienne gare de marchandises ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2021 approuvant l'acquisition par la commune, à titre gratuit, des lots de volumes n° 11, 20 et 22 dépendant du lot 4 du lotissement « le domaine du bois de Vincennes » cédés par l'Aménageur en contrepartie de la non réalisation de la passerelle prévue au PAE devant initialement relier les communes de Vincennes et de Fontenay-sous-Bois ;

Vu le projet de protocole proposé par l'Aménageur constatant la clôture du PAE et la convention d'aménagement ;

Considérant que l'Aménageur a satisfait à l'ensemble des obligations mises à sa charge en application de la convention susvisée ;

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques, Domaine du 22 septembre 2021,

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 22 septembre 2021,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Constate que la société Bouygues Immobilier s'est bien acquittée de la participation mise à sa charge au titre de la convention d'aménagement signée le 17 juillet 2000 et approuve le projet de protocole ci-annexé constatant la clôture du PAE et la convention d'aménagement.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ledit protocole et tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé